

Les déchèteries

La déchèterie « Le Bournet » Commune de Saint-Just-Luzac

Responsable du site : M. RAMBAUD Christian.
Tél : 05-46-85-41-37

Type de déchets acceptés :

- les déchets verts (végétaux, branchages...)
- les gravats,
- les journaux, magazines et revues,
- les cartons,
- le bois,
- la ferraille,
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- les batteries,
- les piles,
- les déchets toxiques (peintures, solvants...)
- le verre,
- les huiles usagées.

Certains déchets de professionnels sont admis sur le site avec une tarification spécifique en fonction des apports (se renseigner auprès du responsable de la déchèterie).

Rappel des consignes

Il est mis à disposition une benne pour chaque type de déchets. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser aux agents de déchèterie qui vous informeront sur les différentes consignes à respecter.

Les agents de déchèterie sont à votre disposition pour vous aider et vous orienter mais en aucun cas pour décharger, seuls, vos véhicules.

Horaires d'ouverture de la déchèterie « Le Bournet »

Hiver :

du 1^{er} novembre au 28 février

Le lundi, mardi, jeudi,
vendredi et samedi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h.

Le mercredi de 14 h à 17h.

Le dimanche de 9 h à 12 h.

Été :

du 1^{er} mars au 31 octobre

Le lundi, mardi, jeudi,
vendredi et samedi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 18 h.

Le mercredi de 14 h à 17 h.

Le dimanche de 9 h à 12 h.

Projet de déchèterie à Le Gua

**Au cours de l'année 2007,
une seconde déchèterie sera
installée au lieu dit « La
Madeleine » pour pouvoir
répondre aux besoins des
Communes de Le Gua,
Nieulle-sur-Seudre et Saint-
Sornin dont la population est
en constante augmentation.
Dès son ouverture les
informations pratiques vous
seront communiquées.**



Le Guide des déchets

Comme indiqué dans le dernier journal communautaire, nous vous rappelons qu'à compter du 4 janvier 2007 la Communauté de Communes du Bassin de Marennes assurera la collecte des déchets en gestion directe.

Ce changement de mode de gestion entraîne quelques modifications au niveau du planning de collecte.

C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place ce Guide des déchets. Celui-ci vous permettra de connaître les jours de collecte, mais aussi toutes les informations relatives aux déchets qui peuvent vous être utiles au quotidien.

Nous espérons que son aspect pratique vous séduira et vous donnera l'envie d'être actif dans notre démarche « écolonomique ».

Nous vous en remercions.

Le Président,
Jean-Luc ROUSSEAU



Planning des collectes Ordures ménagères (OM) et Emballages Ménagers Recyclables (EMR) à partir de 2007

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BOURCEFRANC-LE CHAPUS, MARENNES-PLAGE, LA CHAINADE, NODES, LE BREUIL Collectes de 4 h à 13 h						
MARENNES Collectes de 4 h à 13 h						
HIERS BROUAGE Collectes de 4 h à 13 h					 Du 15/06 au 15/09	
SAINT-JUST-LUZAC Collectes de 4 h à 13 h						 Du 15/06 au 15/09
NIEULLE-SUR-SEUDRE Collectes de 4 h à 13 h						 Du 15/06 au 15/09
SAINT-SORNIN Collectes de 4 h à 13 h						 Du 15/06 au 15/09
LE GUA Collectes de 4 h à 13 h						 Du 15/06 au 15/09

Rappel

Les sacs d'ordures ménagères ou les sacs jaunes pour la collecte sélective doivent être sortis **la veille au soir à partir de 20 h**.

Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) à déposer dans les sacs jaunes sont :

- les bouteilles et flacons en plastique
- les briques alimentaires
- les cannettes en acier et en aluminium
- les cartonnettes et suremballages en carton
- les cubitainers de vin

En cas de problème concernant la collecte,
contacter les services
de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes
au **05 46 85 98 41**